



Association des résidents
du LAC-DES-PILES inc.



LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC-DES-PILES

www.lacdespiles.org

VISITEZ-NOUS!

Édition juin 2010

Quelle année!



Maryse Gervais
Présidente

maryse.gervais@lacdespiles.org

À titre de présidente, je peux vous assurer que l'association n'a pas chômé encore cette année! Sincèrement, je crois en tant qu'association bénévole, qu'il faut choisir ses batailles afin d'être représentatif de la majorité et le tant soit peu, efficace!

En plus de la préparation et publication du journal *Le Pilier*, la liste des dossiers à l'association est nombreuse, par exemple celui de la réfection de la 35^e rue, secteur Grand-Mère, pour lequel nous assurons un suivi rigoureux. Je souhaite qu'à l'assemblée générale annuelle nous puissions vous remettre un échéancier plus précis que quelque part en 2011 ou 2012 ainsi que des solutions aux dépotoirs à ciel ouvert aux accès chemin Laperrière et rang St-Olivier. Pour ceux qui utilisent l'accès par St-Gérard-des-Laurentides, la réfection complète du chemin Principal sera effectuée cette année, subvention obtenue compte tenu de l'accès au parc national du Canada de la Mauricie.

Ensuite, la rencontre sur le nouveau rôle municipal à l'Hôtel-de-ville semble avoir répondu aux interrogations des résidents présents à cette soirée organisée spécifiquement pour eux. J'ai retenu que les gens en général souhaitent de meilleurs services par contre. Un résumé de la soirée est présenté par M. Michel Tremblay, résident du Lac-des-Piles.

À ceci, je vous invite à lire plus spécifiquement l'article conjoint de MM. Michel Tremblay et Michael Molesworth qui font résumé de notre démarche de révision des règlements généraux de l'association qui sont disponibles sur le site Web de l'association. Nous remettrons aussi des copies lors de l'assemblée générale annuelle.

Dans le cas du dossier de la vente des terrains par la Ville, je vous transmets dans ce Pilier des informations complémentaires sur les lots en vente (voir page suivante). Spécialement, je persiste à croire que nous avons une voix suffisamment crédible en tant qu'association qui nous a permis de faire reculer un changement de zonage et faire annuler la réalisation d'un projet multi-logements. À ce sujet, nous avons la parole de notre maire M. Michel Angers, du directeur général, M. Gaëtan Béchard et de notre conseiller M. Jacques Grenier que ces terrains seront vendus en formule d'appel d'offres, en respect du zonage actuel, sans déboisement excessif (règle du 5 mètres pour accès) et en respectant le 10 à 15 mètres de bandes riveraines selon la pente du terrain. En conclusion, en donnant de façon respectueuse à toutes les interprétations entendues ou écrites dans les médias, nous avons établi un canal de discussion efficace et intéressant avec nos élus qui nous permet d'être consulté et prévenu des intentions de ceux-ci. Précisément, au sujet des intentions de la Ville à vendre l'île principale au lac, il est loin d'en être question selon les discussions avec le directeur général M. Béchard. À ce sujet le conseil d'administration de l'association souhaite faire les démarches nécessaires afin qu'elle soit reconnue site à conserver et protégé (suite page suivante)



Conseil 2009-2010

Gervais, Maryse, Présidente

3701, Lac-des-Piles, Grand-Mère

Tél.: 819 537-0067 (résidence)

Courriels: marysegervais@lacdespiles.org ou maryse.gervais@tgvnet.ca

Larocque, Claude, Vice-président

175, Chemin St-Laurent, Shawinigan-Sud

Tél.: 819 536-3732 (résidence)

819 538-9068 (chalet)

Courriels: claudelarocque@lacdespiles.org ou clarocque@shawinigan.ca

Sauvageau, Léna, Directrice aux communications

520, Lac-des-Piles, Grand-Mère

Tél.: 819 538-7250 (résidence)

Courriels: lenasauvageau@lacdespiles.org ou lena.sauvageau@transcontinental.ca

Molesworth, Michael, Secrétaire-trésorier

101, 6^e Rue, Grand-Mère

Tél.: 819 538-7746 (résidence)

Courriels: michaelmolesworth@lacdespiles.org ou michaelmolesworth@yahoo.ca

Boisclair, Gilles, Directeur relation avec la communauté et sécurité nautique

Tél.: 819 533-5583 (chalet)

Courriels: gillesboisclair@lacdespiles.org ou gilles_boisclair@ssss.gouv.qc.ca

Tremblay, Michel, Directeur - Dossier Internet

911, Lac-des-Piles, Grand-Mère

Tél.: 819 538-2232 (résidence)

Courriels: michel.tremblay@lacdespiles.org ou jemichel.tremblay@hotmail.com

Pilon, Guillaume, Directeur - Dossier Signalisation

361, Lac-des-Piles, Grand-Mère

Courriels: guillaumepilon@lacdespiles.org ou guillaume_pilon@hotmail.com

Courriel général: info@lacdespiles.org



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Aux membres en règle de l'Association des résidents du Lac-des-Piles.
Avis de motion: Règlements généraux de l'association

Par la présente, vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale annuelle des membres qui se déroulera :

DATE : Dimanche, le 1^{er} août 2010

HEURE : 9h00

ENDROIT : Club de Golf Ste-Flore

5401, 35^e rue, Grand-Mère, Québec

Michael Molesworth, Secrétaire-trésorier

contre tout développement. Ce sera un nouveau mandat pour 2011 si adopté en assemblée.

De plus, le dossier environnemental est prioritaire pour le conseil d'administration de l'association et nous sommes à créer des outils de sensibilisation avec la collaboration de la Ville. À ce sujet, lors de la tenue du récent Forum sur les lacs le 5 juin dernier, un document a été remis aux participants. Cette précieuse brochure est à conserver puisse qu'elle vous permettra de faire votre auto examen de l'aménagement de votre terrain en tant que riverains responsables. Lors de cette séance de travail, il a été clairement stipulé qu'en matière d'environnement, il n'y a aucun droit acquis et qu'il est urgent d'agir en respect de notre environnement afin de le conserver.

Bref, cette brochure vous la recevrez tous peu durant l'été. Je vous invite à la consulter et à vous familiariser à nouveau avec les notions minimales de préservation de la bande riveraine (10-5-5) en préparation de la prochaine étape qui est la renaturalisation de votre bande riveraine. Ces mesures permettront d'assurer que votre investissement au Lac-des-Piles prospère et cela non pas au détriment de l'environnement. Un excellent documentaire a été présenté à ce sujet lors du forum afin de nous sensibiliser à la responsabilité de riverain « J'ai pour toi un lac ». Nous vous en ferons la présentation lors de l'assemblée. Vous trouverez un lien internet sur le site de l'association en complément ainsi que les résultats du rapport de la firme Envirolac. Encore cette année, en collaboration avec la Ville, nous procéderons aux échantillonnages d'eau dès juin afin de suivre son évolution et l'impact de notre cohabitation avec ce joyau.

En rappel, voici à nouveau quelques exemples cette fois-ci, des erreurs néfastes sur le lac à cause du mauvais usage de la bande riveraine. Réfléchissez...à chaque geste que vous posez et qui contribue à un éventuel gain ou perte de notre investissement personnel.

Actions ou gestes néfastes :

- ajouter du sable sur sa rive;
- créer une plage artificielle;
- désherber sa rive;
- couper tous les arbres devant son chalet;
- cimenter un muret de pierres;
- asphalté son entrée;
- ajouter un enrochement en bordure du lac;
- utiliser des engrais pour avoir le plus beau gazon du lac;
- semer du gazon dans la bande riveraine (les 10 premiers mètres);
- irriguer l'eau de pluie vers le lac;
- avoir une vieille installation septique;
- utiliser des savons avec phosphore pour nettoyer la vaisselle, lors des bains et douches;
- se laver dans le lac avec du savon (non biologique).

Voici des ressources qui peuvent vous aider à poser dès cet été des gestes VERT, vers une attitude riveraine responsable :

- Technicienne en environnement à la Ville de Shawinigan Caroline Leblanc, 819-536-7200 poste 263
- RSVL, Réseau de surveillance volontaire des lacs www.mddep.gouv.qc.ca/eay/rsvl
- ROBVQ, regroupement des organisations de bassin versant du Québec www.robvq.qc.ca
- AQPP, Association québécoise des producteurs en pépinière www.aqpp.org
- FIHOQ, Fédération interdisciplinaire de l'Horticulture du Québec www.fihoq.qc.ca

En terminant, je vous souhaite un bel été et au plaisir de vous voir à l'assemblée générale annuelle 2010.



Règlements généraux de l'association - AVIS DE MOTION

En juillet dernier, lors de notre assemblée générale, nous vous avons annoncé l'importance de mettre à jour nos règlements généraux pour les raisons suivantes :

- 1) intégrer tous les résidents du Bassin Versant du Lac-des-Piles dans le membership de l'association,
- 2) clarifier la situation du camping de la Baie Martin,
- 3) faire une révision de l'ensemble des règlements pour les rendre le plus actuels possibles.

Le 1^{er} août prochain, lors de notre assemblée générale, vous serez invités à entériner les modifications proposées par votre conseil d'administration. Comme le texte de ces règlements est passablement long, nous vous demandons d'en prendre connaissance sur le site web de notre association. Les deux versions (l'actuelle et la nouvelle) s'y retrouvent. Toutefois, des copies seront disponibles lors de l'assemblée générale.

Voici un résumé des modifications proposées :

- 1) Tous les résidents situés sur le bassin versant du Lac-des-Piles ont un impact direct sur la qualité de l'environnement de notre lac. Aujourd'hui, la plupart des associations de lacs intègrent ces propriétaires dans leur membership. Nous faisons de même, en leur permettant de joindre les rangs de l'association. Moins d'une vingtaine de résidents sont concernés en dehors de la zone riveraine. Une carte du bassin versant sera présentée lors de l'assemblée générale et dans ce Pilier. Les mêmes règles s'appliquent : une propriété = un membre (le propriétaire, son conjoint ou un enfant majeur selon le choix du propriétaire) = une cotisation = un droit de vote à l'assemblée.
- 2) Les utilisateurs du Camping de la Baie Martin pourront être considérés comme membre associé en raison de leur statut. Ils pourront désigner l'un des leurs pour agir en leur nom auprès de l'association, avec les mêmes droits et privilèges que les membres réguliers. Cette situation existe déjà et ne demande qu'à être régularisée.
- 3) Le reste des Règlements a été rajeuni, à l'exception des articles concernant le bateau vidangeur qu'on a enlevé tout simplement. Nous avons voulu alléger le texte tout en préservant le sens et l'esprit des règlements actuels. Nous espérons que vous apprécierez la nouvelle forme de ces règlements.

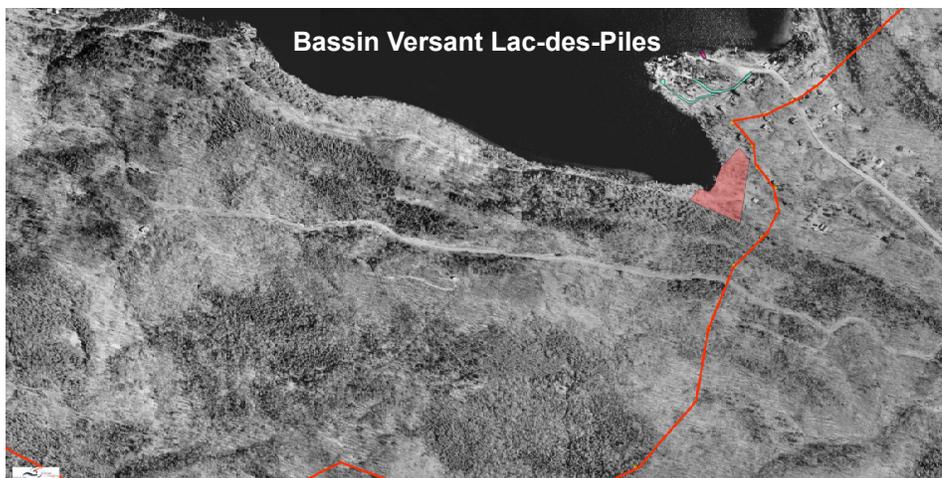
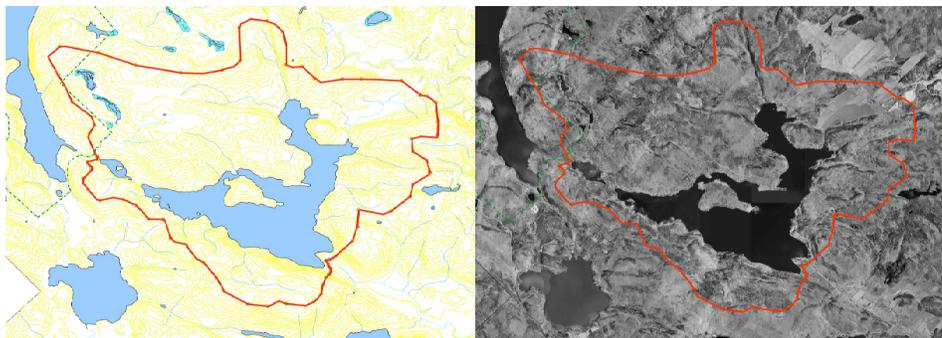
Nous avons préparé le plus minutieusement possible ces nouveaux textes avec l'aide de M. Réjean Veillette, coordonnateur à la corporation du développement communautaire du Centre de la Mauricie. Nous tenons à le remercier pour son aide très précieuse. Comme nous le savons tous, l'approbation de quelque modification que ce soit aux règlements d'une association est un exercice souvent long et fastidieux lors

d'une assemblée générale. Nous espérons que les informations ci-dessus nous permettront d'accélérer ce point le plus possible.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Nos salutations à tous, Michael Molesworth et Michel Tremblay, responsables de la révision des Règlements.

Bassin Versant Lac-des-Piles



Projet INTERNET

Maryse Gervais

Présidente

Lors de mon récent suivi auprès du Ministère fédéral avec le programme Large bande, j'ai appris que 11 des 13 des projets déposés par TGV NET avaient été classés recevables pour une subvention dont celui du Lac-des-Piles. Donc, nous avons passé la première étape de l'évaluation. Par contre en toute honnêteté, compte tenu du délai additionnel afin d'obtenir une réponse complète, il faudra encore être patients. Bref, nous ne pourrions réaliser ce projet pour juillet 2010 tel qu'envisagé au départ.

Les alternatives temporaires sont Xplornet sans contrat. **NE vous attachez surtout pas pour 3 ans !!!** Et récemment, des services cellulaires semblent être disponibles au lac selon des secteurs moyennant une installation additionnelle, à vos frais. Dans ce cas, je vous mets en garde concernant la nécessité d'ajuster vos forfaits cellulaires parce que la bande passante Internet sera facturée sur votre facture cellulaire. Donc, si vous êtes un grand consommateur jeux, téléchargement de films, etc... vous pourriez avoir des surprises! Regarder le prix du gig additionnel si vous dépassez la limite permise par votre forfait, ça vous donnera une bonne idée.

Bonne chance et bon été!

Réfection de la 35^e rue

Michel Tremblay

Directeur - Dossier Internet

Le 19 février dernier, nous avons reçu une réponse de M. Gaétan Béchard, directeur général de la ville de Shawinigan nous informant que les autorités de la ville pourraient considérer dès 2011 la possibilité de réaliser des travaux sur la 35^e rue « par courtes phases » et ainsi devancer l'échéancier initialement prévu. Nous croyons cette modification de l'échéancier très importante et nous l'avons signifié à la ville.

Toutefois, nous savons que la ville doit répondre à plusieurs demandes. Très souvent, les décisions sont prises en fonction des pressions exercées par les citoyens. C'est pour cela que nous invitons tous les résidents du Lac-des-Piles à transmettre leur requête aux trois personnes identifiées ci-dessous afin que la réfection de la 35^e rue soit considérée parmi les premières priorités du prochain plan d'investissement de la Ville. Nous vous suggérons d'utiliser les courriels : c'est simple et rapide, et vous pouvez en envoyer une copie conforme à notre association.

Quels sont les arguments pour appuyer votre requête : il y en a une grande quantité. En voici quelques-uns qui pourraient s'ajouter aux vôtres. L'état lamentable de cette rue qui est la principale porte d'entrée du lac, les promesses de réfection depuis l'ancienne ville de Grand-Mère, le juste retour des taxes municipales que vous payez, l'équité avec les autres secteurs de la ville (ce n'est plus vrai que les résidents du lac acceptent des conditions comparables aux camps de pêche ou de chasse), la possibilité d'utiliser les argentés provenant de la vente des terrains du Lac-des-Piles pour la réfection de la rue, etc.

Voici le nom des personnes à qui adresser votre courriel :

M. Gaétan Béchard, directeur général :
directiongenerale@shawinigan.ca

M. Michel Angers, maire de la Ville :
directiongenerale@shawinigan.ca

M. Jacques Grenier, conseiller, district de la Rivière : directiongenerale@shawinigan.ca

Copie à notre association : Maryse Gervais,
présidente : marysegervais@lacsdespiles.org

N'oubliez pas d'envoyer votre courriel le plus rapidement possible car la Ville débute son processus de révision des priorités d'investissement très tôt en automne. D'autre part, soyez assurés que plus nous serons nombreux à signifier l'urgence d'agir dans ce dossier, plus nous aurons de chances de voir ces travaux débiter dès l'an prochain.

Mes salutations à tous, Michel Tremblay



L'évolution des coûts de vidange des fosses septiques

Claude Larocque

Vice-Président

À titre d'information et suite aux multiples appels et questionnements votre association a préparé un tableau résumant l'évolution des tarifs de vidange des fosses septiques de la Ville de Shawinigan, ces derniers étant basés sur la tarification de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie (RIGDM). Au cours de la prochaine année, nous aurons à faire une réflexion collective à ce sujet pour peut-être éventuellement unifier à un seul tarif que ce soit un accès régulier ou un accès difficile.

Pour plus d'informations sur ces tarifs, vous pouvez consulter règlements municipaux SH-162, SH-226 et SH-290, disponibles sur Internet, la Ville de Shawinigan ou la RIGDM.

Activité	2008		2009		2010	
	Permanent (moyen)	Saisonnier (moyen)	Permanent	Saisonnier	Permanent	Saisonnier
Coût de vidange						
• 880 gallons et moins	51,00 \$/an	25,50 \$/an	62,00 \$/an	31,00 \$/an	75,00 \$/an	37,50 \$/an
• 881 à 1499 gallons	68,00 \$/an	34,00 \$/an	68,00 \$/an	34,00 \$/an	81,00 \$/an	40,50 \$/an
• 1500 à 2999 gallons	126,00 \$/an	83,00 \$/an	105,00 \$/an	52,50 \$/an	120,00 \$/an	60,00 \$/an
• 3000 à 4000 gallons	195,00 \$/an	97,50 \$/an	185,00 \$/an	92,50 \$/an	210,00 \$/an	105,00 \$/an
• 4001 5000 gallons	250,00 \$/an	125,00 \$/an	320,00 \$/an	160,00 \$/an	375,00 \$/an	187,50 \$/an
• Plus de 5001 gallons	300,00 \$/an	150,00 \$/an	350,00 \$/an	175,00 \$/an	412,50 \$/an	206,25 \$/an
Voyage inutile	99,00 \$/voyage					
Voyage hors saison ou non justifié	99,00 \$/voyage					
Changement de rendez-vous	49,50\$/événement					
Accès difficile (pour un camion de vidanges conventionnel)	297,00 \$/vidange		270,00 \$/vidange			
• Petit camion					330,00 \$/vidange	
• Bateau vidangeur					430,00 \$/vidange	
Tarif supplémentaire, secteur St-Gérard-des-Laurentides	8,46 \$/an	4,23 \$/an				
Service d'égout (à titre comparatif)	76,00 \$/an	38,00 \$/an	76,00 \$/an	38,00 \$/an	76,00 \$/an	38,00 \$/an

À noter que la tarification annuelle de vidange des fosses septiques est basée sur une vidange aux 2 ans pour les résidences permanentes, et aux 4 ans pour les résidences secondaires.

Le coin Sudoku

	8			2 3		6	
				4 8			
4						9 2	
	7 9	2		5			
5				6			3
			1	8 5	2		
9 4							6
		2 8					
	6		3 1			4	

Réponses dans la prochaine édition.

Sudoku

Solutions édition février 2010

1 2 7 3 8 5 6 9 4	5 9 3 8 4 6 1 7 2
9 6 8 1 4 2 7 3 5	4 2 1 5 7 3 9 6 8
4 3 5 6 7 9 8 2 1	7 8 6 9 1 2 3 5 4
6 8 3 9 5 1 2 4 7	8 1 2 4 6 9 5 3 7
2 9 1 4 6 7 5 8 3	3 6 4 7 2 5 8 1 9
5 7 4 2 3 8 9 1 6	9 5 7 3 8 1 4 2 6
3 5 2 8 1 6 4 7 9	2 4 8 1 5 7 6 9 3
8 1 6 7 9 4 3 5 2	6 3 5 2 9 8 7 4 1
7 4 9 5 2 3 1 6 8	1 7 9 6 3 4 2 8 5

Assurez-vous que votre système de sécurité comprenne une alarme intérieure bruyante, des détecteurs sur toutes les portes extérieures ainsi que des détecteurs de mouvement dans la chambre à coucher principale et dans les pièces principales de la maison.

Selon M. De Luca, grâce aux technologies les plus récentes en matière de systèmes de sécurité, on peut maintenant surveiller votre résidence à distance avec une transmission sans fil (SkyGARD) si vous possédez, par exemple, un téléphone cellulaire comme ligne principale ou simplement par protection supplémentaire. Le système de sécurité résidentielle est relié à nos centres de télésurveillance homologués par le LAC/(ULC), et protège votre maison jour et nuit contre les voleurs, les incendies, les empoisonnements au monoxyde carbone et les inondations, en surveillant les systèmes climatiques et électriques ainsi que les points d'entrée de votre résidence.

« Nous pouvons même configurer le système de façon à ce qu'il vous avertisse par courrier électronique des activités de votre résidence grâce à TeleGARD, comme la visite de la femme de ménage, d'un voisin ou de membres de votre famille », ajoute M. De Luca. Pour en savoir davantage sur la façon de protéger votre résidence lorsque vous n'y êtes pas, visitez le site www.protectron.com.
www.leditionnouvelles.com

AIDE-MÉMOIRE DE SÉCURITÉ RÉSIDENIELLE POUR LE CHALET

Comment protéger votre havre de paix

(EN)—Lorsque vous partez pour vos vacances annuelles au chalet, vous n'avez qu'une idée en tête : vous reposer le corps et l'esprit. Vous voulez être assuré que votre résidence est protégée des voleurs ou des autres agressions.

Selon Patrice De Luca, vice-président, marketing et développement des affaires pour les services de sécurité Reliance Protectron, il suffit de suivre quelques étapes pour assurer votre paix d'esprit lorsque vous êtes loin de la maison. L'aide-mémoire sur la sécurité résidentielle qui suit, établi par les experts de Reliance Protectron, peut vous aider à planifier d'importantes mesures de sécurité avant votre départ :

Avez-vous interrompu le service de livraison du courrier et des journaux; ou avez-vous demandé à un voisin de se charger de les ramasser?

La maison a-t-elle l'air habitée?

Si vous partez avec votre voiture, demandez à un de vos voisins de stationner la sienne dans votre entrée. Vous pouvez même demander à un voisin de placer un sac d'ordures sur le bord du trottoir les jours de cueillette d'ordures.

Avez-vous installé des minuteries pour les lampes dans différentes pièces de la maison?

Avec certaines minuteries, les lumières s'allument et s'éteignent à différents moments de la journée, ce qui empêche les voleurs de savoir si vous êtes à la maison ou non. Les lumières extérieures avec détecteur de mouvement sont aussi de bons moyens de

dissuader les voleurs. Installez-les à l'avant et à l'arrière de la maison.

Vos portes et fenêtres sont-elles toutes bien barrées et sécurisées?

N'oubliez surtout pas le garage. Placez une barre ou un morceau de bois dans le bas des portes et des fenêtres coulissantes pour plus de sécurité.

Avez-vous fermé la conduite principale d'alimentation de l'eau et débranché les gros appareils ménagers par mesure de précaution?

Avez-vous donné vos dates de départ et de retour à un voisin et lui avez-vous demandé de surveiller votre maison pendant votre absence?

Laissez-lui un numéro de téléphone où il peut vous rejoindre ainsi qu'un double des clés afin qu'il puisse entrer chez vous en cas d'urgence.

Avez-vous envisagé de faire installer un système de sécurité résidentielle?

Un système de sécurité résidentielle est une mesure dissuasive très efficace. Lorsque les voleurs ciblent leurs victimes, ils recherchent habituellement les résidences inoccupées et faciles d'accès. Pourquoi ne pas leur rendre la vie difficile? Une résidence protégée par un système de sécurité résidentielle est trois fois moins susceptible d'être cambriolée qu'une maison qui n'en possède pas. Les autocollants et les affiches de jardin des systèmes de sécurité résidentielle dissuadent aussi les voleurs.

Suivi à la rencontre sur le nouveau rôle d'évaluation et un peu plus!

C'est à titre bien personnel que j'ai assisté à la rencontre portant sur le nouveau rôle d'évaluation tenue à l'Hôtel de ville de Shawinigan le 23 février dernier. Et mes propos ou commentaires n'engagent en rien l'association des Résidents du Lac-des-Piles, compte-tenu de l'avis qui vous avait été transmis dans le *Pilier* de février, à savoir que chacun devait faire ses propres démarches s'il se sentait lésé suite au dépôt de ce nouveau rôle d'évaluation.

C'est Monsieur Angers lui-même, maire de la ville, qui a reçu les quelque 20 personnes présentes à la rencontre. Ce seul chiffre (20 personnes) en dit déjà long sur les préoccupations des résidents. M. Angers, même s'il était seul (aucun représentant de la firme Bourmival), était bien préparé et les échanges avec les gens présents se sont déroulés dans un climat très respectueux.

Selon M. Angers, c'est la loi qui fixe les balises du rôle d'évaluation, lesquelles sont basées essentiellement sur la valeur marchande des propriétés qui se sont vendues dans un secteur donné au cours des trois années précédentes. C'est donc sur cette base que les données comparables s'appliquent aux propriétés voisines, les nôtres!

Il est certain que le maire n'est pas fâché de constater l'augmentation de la valeur des propriétés au Lac-des-Piles. À plusieurs reprises, il a dit qu'il voulait augmenter la richesse (créer de la richesse) de la ville, notamment suite au départ de la Belgo. Le Lac-des-Piles semble carrément dans sa mire pour assurer de nouveaux revenus à la ville. Il espère même que des résidences de 700 000 \$ et plus se construisent sur les terrains mis en vente par la ville ce printemps. Il n'a pas caché non plus avoir demandé une étude sur ses autres terrains ayant un potentiel de développement y compris la grande île au centre du lac. Plusieurs d'entre vous l'ont probablement lu dans *le Nouvelliste* en mars dernier.

Toutes les personnes qui avaient une quelconque raison de croire que leur évaluation était inadéquate avaient jusqu'au 30 avril dernier pour présenter une demande de révision. Comme plusieurs d'entre vous ont trouvé leur compte de taxes très salé, il est probable qu'un certain nombre ont fait la démarche auprès de la ville. Cependant, je ne suis pas en mesure de vous dire combien d'entre nous l'ont fait.

J'attire votre attention sur l'émission *La Facture*, diffusée le 23 mars, émission que vous pouvez revoir sur TOU.TV via l'internet. On y fait un excellent reportage sur les doléances qui se font un peu partout en province (en particulier par les gens qui habitent les zones riveraines) pour disqualifier cette loi injuste qui établit la taxation municipale sur les bases de la valeur marchande révisée à tous les trois ans, comme si les différents services offerts par la ville (police, pompiers, bibliothèque, déneigement, loisirs, etc.) devaient coûter plus cher selon qu'on habite tel ou tel secteur. Vous y apprendrez que la contestation prend de l'ampleur et que nous avons raison de démontrer notre insatisfaction. Vous y apprendrez également que

les bases de la tarification municipale ne sont pas appliquées de la même manière partout (au Nouveau-Brunswick entre autres) et que les contestataires ont déjà fait plusieurs démarches auprès des différentes instances (municipales et gouvernementales) pour proposer de nouvelles bases à cette tarification. Prenez le temps de visionner cette émission et vous constaterez combien cette cause mérite qu'on s'y attarde nous aussi. Car depuis les fusions municipales, les taxes ont augmenté beaucoup plus vite que l'inflation. D'ailleurs, le maire Angers lui-même nous disait qu'une propriété évaluée à 900 000 \$ au Lac St-Joseph (près de Québec) ne payait que 4000 \$ en taxes municipales! Parce que leurs résidents ont refusé de se fusionner avec la grande ville de Québec lors de la grande vague des fusions!

Dans la deuxième moitié de la rencontre, nous avons longuement abordé le sujet des services dispensés par la ville aux résidents du Lac-des-Piles. De nombreuses lacunes ont été exprimées au maire dans une multitude de dossiers : les poubelles, le déneigement, les différents chemins d'accès dont la 35^e évidemment, la vidange des fosses septiques, la signalisation routière, l'internet haute vitesse, la vente des terrains de la ville, l'environnement...pour lesquels chacun trouve qu'il paie cher pour les services rendus par la ville. À cet égard, s'il est vrai que nous n'avons qu'un très peu, ou pas de pouvoir sur le Rôle d'évaluation, notre ville pourrait sans doute offrir de meilleurs services aux résidents du Lac-des-Piles.

Vous savez bien que notre association fait de son mieux pour que ces services s'améliorent dans un climat qu'on souhaite le plus harmonieux possible avec les autorités de la ville. Je crois cependant que ça prendra davantage pour que les réponses arrivent car il est probable que M. Angers ne se fasse pas trop de soucis avec les problèmes du Lac-des-Piles, sachant qu'à peine 20 personnes se sont déplacées pour lui faire part de leurs problèmes. Malgré cela, nous lui avons demandé « un retour d'ascenseur ». Par exemple, l'amélioration des chemins d'accès, la vidange des fosses septiques, l'internet haute vitesse, etc. en lui mentionnant que nous versons collectivement plus ou moins un million de dollars en taxes à la ville.

J'ai appris au fil du temps que la ville se montre très sensible au nombre de requêtes qu'elle reçoit lorsqu'il y a un problème à régler. Le poids de chaque citoyen compte. Donc, à chaque fois que vous déplorerez un problème (dans la mesure où ce problème relève de sa compétence) je vous invite à le signifier sans hésitation aux autorités de la ville, avec copie conforme au maire; et lorsque c'est possible, envoyez-en une copie à votre association. Utilisez les courriels : c'est simple et rapide.

Autre sujet intéressant questionné lors de la rencontre avec M. Angers : Les résidents du Lac-des-Piles paieront-ils la facture dans l'éventualité où la ville prendrait la décision de s'approvisionner en eau potable dans le St-Maurice? La réponse n'est pas finale nous dit M. Angers. Toutefois, ce dernier croit au principe de « l'utilisateur – payeur » et en

vertu de ce principe, les résidents du Lac-des-Piles ne devraient pas payer l'emprunt que devra contracter la ville pour la réalisation des travaux, car ils ne seront pas utilisateurs du nouveau réseau d'aqueduc. C'est une très bonne nouvelle, mais attention, car M. Angers nous a rappelé que cette décision n'était pas encore prise et qu'elle appartenait à l'ensemble du Conseil. Donc, vigilance!

Que nous réserve l'avenir, à nous les résidents du Lac-des-Piles? Les augmentations seront-elles aussi importantes lors du prochain rôle d'évaluation dans trois ans? En tenant compte des propriétés déjà vendues depuis juillet 2008 ou des prix demandés présentement, on peut croire que oui. Les services seront-ils améliorés substantiellement? Ce n'est pas certain à moins que les résidents ne le demandent fortement. Y trouverons-nous encore la même joie de vivre? J'espère que oui, mais certains trouveront cela plus difficile. Ce sont là de beaux sujets à débattre qui n'ont pas fini de faire jaser!

Je profite de ce texte pour ajouter cette réflexion personnelle, réflexion que j'ai partagée avec le maire Angers après la rencontre. Je lui mentionnais que notre famille possède la même propriété ici au Lac-des-Piles depuis 1923. C'est sans doute la dernière chose que nous voudrions vendre car cette propriété fait partie de notre patrimoine et nous aimerions la protéger pour nous-mêmes et pour les générations futures comme l'ont fait nos parents depuis 1923. Alors l'argument de la ville s'appuyant sur la valeur de revente de notre propriété pour justifier les augmentations de taxes est difficile à prendre. Notre propriété n'est pas à vendre, comme la plupart de nos concitoyens sans doute. Mon épouse et moi sommes devenus propriétaires du chalet en l'an 2000 (les troisièmes seulement depuis 1923) alors que nous y avions planifié notre projet de retraite il y a bien longtemps déjà. Les taxes de nos deux propriétés réunies (soit celles de Cap-Rouge et du chalet) ont toujours été inférieures à celles que nous devons payer maintenant pour le chalet seul. Alors, j'ai demandé à M. Angers de s'occuper d'abord de la qualité des services offerts aux résidents actuels plutôt que d'espérer principalement l'augmentation de la richesse de la ville par l'augmentation des taxes. Bien sûr, il a répondu qu'il n'y pouvait rien, mais est-ce vrai?

Ceci étant dit, j'ose espérer que mes propos ont pu vous donner un certain éclairage sur ce délicat sujet ainsi que sur l'avenir qui nous est réservé ici au Lac-des-Piles. D'autre part, vous n'avez pas à douter que je demeure profondément attaché à ce magnifique environnement. Car ce que j'espère le plus, c'est de pouvoir vivre une retraite paisible ici, avec mon épouse, encore de très nombreuses années.

Merci de votre attention.
Michel Tremblay,
911 Lac-des-Piles.

Pour devenir membre de l'association:

Adhésion 35\$. Par la poste, casier postal 641, Grand-Mère, G9T 5L3 ou par courrier électronique info@lacdespiles.org

Merci à nos commanditaires

Marina Prévost: 819 533-2449

Dépanneur, essence et remisage. Babillard de l'association disponible pour les membres.



Dernièrement, avez vous pensé vendre votre propriété ?
Si oui combien vaut-elle?
Estimation gratuite.

RE/MAX Équipe Serge Laroche
Agent Immobilier Affilié,
RE/MAX DE FRANCHEVILLE INC.,
819-537-5000

*Sur la photo, il y a Serge Laroche et Linda Gauthier.

RONA
H. MATTEAU
Grand-Mère
Shawinigan
St-Tite
Trois-Rivières
(secteur Cap)
Nicolet
Gentilly
Partenaire de votre réussite !

Sport Marine
Distributeur exclusif des produits Correctcraft au Québec
124, rue Authier, St-Alphonse-de-Granby
À 40 min. du Pont Champlain (Sortie 68 Autoroute 10)
Téléphone : 450 777-1101 / simon@sgsportmarine.com
www.sgsportmarine.com

Desjardins
Caisse Desjardins
de la Vallée-du-Saint-Maurice
Alain Tessier, B.A.A.
Directeur général

VILLE DE SHAWINIGAN
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
CP 400
Shawinigan Qc G9N 6V3
Téléphone : 819 536-7200
www.shawinigan.ca
Michel Angers
Maire de Shawinigan

HORTIS
PÉPINIÈRE DU PARC
1320 Rg St-Joseph,
St-Mathieu-du-Parc
(chemin de la cabane chez Hill)
819 532-2068
www.pepiniereduparc.com

Pomplo
Vente • Installation • Réparation
Résidentiel • Commercial • Agricole
Analyse, traitement de l'eau, pompes et nettoyeur à pression
871, 6e Avenue, Grand-Mère
(Québec) G9T 2H9
Tél. : (819) 533-1001
R.B.Q. : 8273-5234-24

Quais traditionnels faits de pruche*
* La pruche est le meilleur bois pour la fabrication d'un quai selon « Pêche et Océan Canada »
B.O.B. Marc Bordeleau
536.9209

LE SPECIALISTE
GARAGE STE-FLORE 1999 INC.
3320 - 50 ième Avenue
Grand-Mère, QC
G9T 1A3
Guy Tessier & Josée Durocher
Propriétaires
Tél. : (819) 538-2011 • Fax : (819) 538-1466

- Freins
- Silencieux
- Suspension
- Direction
- Injection - Mise au point
- Air climatisé - Chauffage
- Pneus
- Entretien préventif
- Antirouille
- Entretien système de surveillance pression des pneus

CONSTRUCTION J.L. BELLEMARE
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
APCHA
Rénovation & construction de tous genres
Construction de hangar à bateaux
Rénovation de quais
R.B.Q. : 2262819702
Estimation gratuite
819 996-8480 819 538-8480

excavations R.M.G. INC.
R.B.Q. 2200-4253-51
Tél.: (819) 538-2282
Cell.: (819) 536-9008
Fax: (819) 538-6272
3389, 4e Rue, Grand-Mère
(Québec) G9T 5K5
Excavation: industrielle, commerciale et résidentielle
Location de machinerie lourde • Travaux forestiers
René Ricard PRÉSIDENT
(819) 538-8265
ISO 9001

BIONEST
Incorporé à l'environnement^{MD}
La meilleure solution pour votre installation septique
www.bionest.ca • 819 538-5662

Produits Eco-Naturels en loc.
La Boite à Bulles & Cie
Détersif • Assouplissant • Shampoing • Savon • Sel de Bain et Beaucoup Plus
Jean Boissonneault Propriétaire
1987 5e avenue Shawinigan Sud (QC) G9P 1N5
Tel : 819 536-0227 Fax : 819 536-5649
labullesetcelles@bmail.com

Laurentide peinture
NOUVEAU SYSTÈME DE COULEURS Simple
SERVICE DE DESIGNER À DOMICILE
726, 4^E RUE SHAWINIGAN
819.536.2531
FIEREMENT MAURICIE

